



Comment remplir sa Convention Individuelle de Formation ?

Extrait de l'article 12 de l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat :

« Prise en application de cette charte, une convention de formation, signée par le directeur de thèse et par le doctorant, indique les dénominations de l'établissement d'inscription du doctorant, de l'école doctorale et de l'unité ou de l'équipe de recherche d'accueil ; elle mentionne également le ou les noms du ou des directeurs de thèse, du directeur de l'unité ou de l'équipe d'accueil, du doctorant ainsi que les droits et devoirs des parties en présence.

Cette convention individuelle de formation mentionne le sujet du doctorat et la spécialité du diplôme, le cas échéant les conditions de financement du doctorant, ainsi que les éléments suivants :

- 1° Si le doctorat est mené à temps complet ou à temps partiel ; dans ce cas est précisé le statut professionnel du doctorant ;
- 2° Le calendrier du projet de recherche ;
- 3° Les modalités d'encadrement, de suivi de la formation et d'avancement des recherches du doctorant ;
- 4° Les conditions matérielles de réalisation du projet de recherche et, le cas échéant, les conditions de sécurité spécifiques ;
- 5° Les modalités d'intégration dans l'unité ou l'équipe de recherche ;
- 6° Le projet professionnel du doctorant ;
- 7° Le parcours individuel de formation en lien avec ce projet personnel ;
- 8° Les objectifs de valorisation des travaux de recherche du doctorant : diffusion, publication et confidentialité, droit à la propriété intellectuelle selon le champ du programme de doctorat.

La convention individuelle de formation du doctorant prend en compte les autres conventions existantes. **Elle peut être modifiée** en tant que de besoin, lors des **réinscriptions** par accord signé entre les parties. L'établissement d'inscription est le garant de sa mise en œuvre. »

Compléter les différents champs sur ADUM en vous aidant des pistes indiquées afin de rédiger de petits textes. Certaines rubriques peuvent être difficiles à anticiper : n'hésitez pas à vous faire aider par votre directeur de thèse et le directeur de votre unité de recherche.

Le statut professionnel du doctorant

Préciser les conditions de financement de votre doctorat et les différents contrats de travail signés au cours de cette période jusqu'à la soutenance de thèse (**données à actualiser chaque année**) :

- Contrat doctoral (avec avenant ou non), allocation régionale, thèse CIFRE... ;
- Doctorat mené à temps plein (doctorant bénéficiant d'un financement dédié à ses recherches) / temps partiel (hypothèse où le doctorant a un travail salarié sans lien avec le doctorat) ;
- Bourses nationales/internationales ;
- Vacations d'enseignement, vacances administratives ;
- Contrat d'ATER (Attaché.e temporaire de l'enseignement et de la recherche).

Calendrier du projet de recherche

Préciser les échéances prévisionnelles des étapes principales du projet doctoral jusqu'à la soutenance :

- Durée prévue incluant les éventuels séjours hors de votre unité de recherche ;
- Découpage prévisionnel de l'élaboration de la thèse : collecte et analyse des données bibliographiques, élaboration du plan/des articles pour les thèses en finance, période de rédaction envisagée en fonction du découpage, et en fin de parcours, la date éventuelle de soutenance de thèse ;
- En cas de cotutelle internationale, préciser le calendrier des séjours dans les deux pays ;
- En cas de CIFRE, préciser la répartition du temps entre votre unité de recherche et le centre de recherche non académique/l'entreprise/l'association qui vous accueille.

Modalités d'encadrement, de suivi de la formation et d'avancement des recherches du doctorant

Préciser les modalités d'encadrement de votre travail et de votre suivi :

- Quels sont les rapports entretenus ou prévus avec votre directeur de thèse : fréquence des rencontres, disponibilité, suivi à distance ?
- Avez-vous participé à un comité de suivi de thèse ? A quelle fréquence ? Avez-vous rencontré des difficultés à cette occasion ? Cet entretien vous-a-t-il été bénéfique ?
- Dans le cas d'une thèse CIFRE : préciser les noms et coordonnées de l'entreprise, les modalités d'intégration (pourcentage du temps travail passé chez le partenaire, périodicité), les modalités décidées par l'Ecole doctorale pour le comité individuel de formation.

Préciser les modalités de validation des 60 crédits de formation doctorale répartis en trois tiers :

- 20 crédits validés par la semaine intensive de formation doctorale et par les formations proposées par l'Ecole doctorale tout au long de l'année (consulter régulièrement la rubrique « Formation » du site de l'école doctorale) ;
- 20 crédits pour les formations d'aide à l'insertion professionnelle proposées par le Département Carrières et Emplois du Collège doctoral (Formadoc : <https://formadoc.net/>) ;
- 20 crédits de formations proposées par les unités de recherche : séminaire scientifique ou méthodologique, séminaire doctoral, journée d'études, colloque, conférence, atelier doctoral, qu'ils soient organisés par votre laboratoire de recherche ou n'importe quel autre laboratoire de la Faculté (le nombre de crédits varie en fonction des manifestations). Les formations proposées par chaque unité de recherche sont disponibles en ligne : <http://edocorale74.univ-lille2.fr/index.php?id=684>).

Conditions matérielles de réalisation du projet de recherche

Préciser :

- Les conditions d'accueil des doctorants au sein de votre unité de recherche ;
- Les moyens mis à disposition par votre unité de recherche pour mener à bien votre projet : locaux, accessibilité, bureau, matériel informatique, équipements... ;
- La prise en charge financière de vos missions en France ou à l'étranger par votre unité de recherche et/ou l'Ecole doctorale (participation à des séminaires ou des colloques) : transport, hébergement, frais d'inscription...

Modalités d'intégration dans l'unité ou l'équipe de recherche

Préciser :

- La fréquence selon laquelle vous travaillez au sein de votre unité de recherche ;
- L'accessibilité aux moyens matériels mis à disposition par votre unité de recherche ;
- La facilité des contacts avec votre directeur de thèse et les membres de l'unité de recherche : répondent-ils à vos interrogations méthodologiques ou scientifiques ? Vous sentez-vous aidé.e, conseillé.e dans vos recherches ?
- Votre participation à des événements scientifiques organisés par votre unité de recherche : communication lors de colloques, journées d'étude ou séminaires, prise en charge/implication dans l'organisation d'un événement scientifique, publication dans une revue/un ouvrage, projets de recherche ;
- L'organisation par votre unité de recherche de comité de suivi de thèse : fréquence, avantages, inconvénients ?

Projet professionnel et parcours prévisionnel individuel de formation

Préciser :

- Quelle carrière envisagez-vous ?
- Les modalités d'accès à la profession/au titre ?
- Liste de formations envisagées en lien avec ce projet professionnel : formations transversales, scientifiques et techniques, stages de recherche...

Objectifs de valorisation des travaux de recherche du doctorant : diffusion, publication et confidentialité, droit à la propriété intellectuelle selon le champ du programme de doctorat

Les travaux de recherche conduits pour le doctorat doivent viser une publication scientifique réalisée en étroite collaboration avec le directeur de thèse et l'unité de recherche. **Préciser :**

- Si la participation à un colloque organisé par votre unité de recherche (ou autre) a entraîné la publication de votre communication ;
- La participation à l'élaboration d'un ouvrage collectif publié par votre unité de recherche ;
- Règles de signature des publications de l'unité de recherche ;
- Modalités de soumission des articles ;
- L'information mise en place par votre unité de recherche sur les revues scientifiques auxquelles vous pouvez proposer un article ;
- Eléments liés à la propriété intellectuelle, à la diffusion ou la confidentialité en lien avec le projet doctoral.

Une fois cette CIF complétée entièrement, il suffit de l'imprimer et de la faire signer par votre directeur de thèse et votre directeur de laboratoire. Il faut ensuite la transmettre à l'ED SJPG afin que le directeur la signe. Vous la récupérez, la scannez et la déposez enfin sur ADUM en version PDF afin de finaliser la procédure sur votre profil.